



AQUA PUR ESSENCE FLEUR DE BRUYÈRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 17/01/2012 Date de révision: 16/03/2018 Remplace la fiche: 9/10/2015 Version: 2.00

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : AQUA PUR ESSENCE FLEUR DE BRUYÈRE
Code du produit : 02177
Type de produit : Solution
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : 55/999 Others
Fonction ou catégorie d'utilisation : 55/999 Others

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bio Services International
Jagershoek 13
8570 Vichte - Belgique-Belgie
T 00.32.56.77.24.34 Ma-Vr 8-12u /13-17u - F 00.32.56.77.24.35
bernard@bioservice.be - www.bsi-products.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : B 0032.70.245.245//F 0033.(0)383 22 50 50//0033.(0)1.40.05.48.48//N 003130 274 8888.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H336
Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs inflammables. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AQUA PUR ESSENCE FLEUR DE BRUYÈRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)	:	 
		GHS02 GHS07
Mention d'avertissement (CLP)	:	Attention
Mentions de danger (CLP)	:	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	:	P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Phrases EUH	:	EUH208 - Contient . Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	10 - 25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
thymol	(N° CAS) 89-83-8 (N° CE) 201-944-8 (N° Index) 604-032-00-1	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	:	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---	---

AQUA PUR ESSENCE FLEUR DE BRUYÈRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)		
Autriche	Nom local	2-Propanol Kurzzeitwert für Großguss
Autriche	MAK (mg/m³)	500 mg/m³
Autriche	MAK (ppm)	200 ppm
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m³)	2000 mg/m³
Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	800 ppm
Belgique	Nom local	Alcool isopropylique
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	500 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	1000 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	400 ppm
Bulgarie	Nom local	Изопропилов алкохол
Bulgarie	OEL TWA (mg/m³)	980 mg/m³
Bulgarie	OEL STEL (mg/m³)	1225 mg/m³
Croatie	Nom local	Propan-2-ol; (izopropil-alkohol; izopropanol)
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m³)	999 mg/m³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (ppm)	400 ppm
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (mg/m³)	1250 mg/m³
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (ppm)	500 ppm

AQUA PUR ESSENCE FLEUR DE BRUYÈRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

Croatie	Naznake (HR)	F, Xi
République Tchèque	Nom local	iso-Propanol
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m³)	500 mg/m³
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (ppm)	204 ppm
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (mg/m³)	1000 mg/m³
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (ppm)	410 ppm
République Tchèque	Remarque (CZ)	D
Danemark	Nom local	Isopropylalkohol (2005)
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m³)	490 mg/m³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	200 ppm
Estonie	Nom local	2-propanool (isopropüülalkohol, isopropanool)
Estonie	OEL TWA (mg/m³)	350 mg/m³
Estonie	OEL TWA (ppm)	150 ppm
Estonie	OEL STEL (mg/m³)	600 mg/m³
Estonie	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Finlande	Nom local	2-Propanoli
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m³)	500 mg/m³
Finlande	HTP-arvo (8h) (ppm)	200 ppm
Finlande	HTP-arvo (15 min)	620 mg/m³
Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	250 ppm
France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE(mg/m³)	980 mg/m³
France	VLE (ppm)	400 ppm
Allemagne	Nom local	Propan-2-ol
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	500 mg/m³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	200 ppm
Allemagne	TRGS 900 Limitation de crête (mg/m³)	1000 mg/m³
Allemagne	Remarque (TRGS 900)	DFG,Y
Grèce	OEL TWA (mg/m³)	980 mg/m³
Grèce	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Grèce	OEL STEL (mg/m³)	1225 mg/m³
Grèce	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Hongrie	Nom local	IZOPROPIL-ALKOHOL
Hongrie	AK-érték	500 mg/m³
Hongrie	CK-érték	2000 mg/m³
Hongrie	Megjegyzések (HU)	b, i; II.1.
Irlande	Nom local	Isopropyl alcohol
Irlande	OEL (8 hours ref) (ppm)	200 ppm
Irlande	OEL (15 min ref) (ppm)	400 ppm
Irlande	Notes (IE)	Sk
Lettonie	Nom local	Izopropanols (2-propanols, izopropilspirts,1-metil-1-etanols)
Lettonie	OEL TWA (mg/m³)	350 mg/m³
Lettonie	OEL STEL (mg/m³)	600 mg/m³
Lituanie	Nom local	2-propanolis (izopropanolis, izopropilo alkoholis)
Lituanie	IPRV (mg/m³)	350 mg/m³
Lituanie	IPRV (ppm)	150 ppm
Lituanie	TPRV (mg/m³)	600 mg/m³
Lituanie	TPRV (ppm)	250 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	650 mg/m³

AQUA PUR ESSENCE FLEUR DE BRUYÈRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

Pologne	Nom local	Propan-2-ol (izopropylowy alkohol)
Pologne	NDS (mg/m³)	900 mg/m³
Pologne	NDSch (mg/m³)	1200 mg/m³
Portugal	Nom local	2-Propanol (isopropanol ou álcool isopropílico)
Portugal	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Portugal	OEL STEL (ppm)	400 ppm
Roumanie	Nom local	Alcool izopropilic
Roumanie	OEL TWA (mg/m³)	200 mg/m³
Roumanie	OEL TWA (ppm)	81 ppm
Roumanie	OEL STEL (mg/m³)	500 mg/m³
Roumanie	OEL STEL (ppm)	203 ppm
Slovénie	Nom local	propan-2-ol (izopropilalkohol; izopropanol)
Slovénie	OEL TWA (mg/m³)	500 mg/m³
Slovénie	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Slovénie	OEL STEL (mg/m³)	2000 mg/m³
Slovénie	OEL STEL (ppm)	800 ppm
Espagne	Nom local	Isopropanol (Alcohol isopropílico)
Espagne	VLA-ED (mg/m³)	500 mg/m³
Espagne	VLA-ED (ppm)	200 ppm
Espagne	VLA-EC (mg/m³)	1000 mg/m³
Espagne	VLA-EC (ppm)	400 ppm
Espagne	Notes	(2011), VLB® (Agente químico que tiene Valor Límite Biológico específico en este documento.), s (Esta sustancia tiene prohibida total o parcialmente su comercialización y uso como fitosanitario y/o como biocida. Para unainformación detallada acerca de las prohibiciones consúltese:Base de datos de productos biocidas:htthttp://www.msssi.gob.es/ciudadanos/produ ctos.do?tipo=plaguicidasBase de datos de productos fitosanitarios:http://www.magrama.gob.es/agricultura/p ags/fitos/registro/fichas/pdf/Lista_sa.pdf)
Suède	Nom local	Isopropanol
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m³)	350 mg/m³
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	150 ppm
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m³)	600 mg/m³
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	250 ppm
Royaume Uni	Nom local	Propan-2-ol
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	999 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	400 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	1250 mg/m³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	500 ppm
Norvège	Nom local	2-Propanol
Norvège	Grenseverdier (AN) (mg/m³)	245 mg/m³
Norvège	Grenseverdier (AN) (ppm)	100 ppm
Suisse	Nom local	2-Propanol
Suisse	VME (mg/m³)	500 mg/m³
Suisse	VME (ppm)	200 ppm
Suisse	VLE(mg/m³)	1000 mg/m³
Suisse	VLE (ppm)	400 ppm
Suisse	Remarque (CH)	4x15
Australie	Nom local	Isopropyl alcohol
Australie	TWA (mg/m³)	983 mg/m³
Australie	TWA (ppm)	400 ppm
Australie	STEL (mg/m³)	1230 mg/m³
Australie	STEL (ppm)	500 ppm
USA - ACGIH	Nom local	2-Propanol
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm

AQUA PUR ESSENCE FLEUR DE BRUYÈRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)		
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	400 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr; CNS impair
USA - OSHA	Nom local	Isopropyl alcohol
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	980 mg/m³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Non applicable

Protection oculaire:

Non applicable

Protection de la peau et du corps:

Non applicable

Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Florale.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 40 °C
Point d'éclair	: ≈ 22 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ≈ 0,991 kg/l
Solubilité	: complètement soluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

AQUA PUR ESSENCE FLEUR DE BRUYÈRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

DL50 orale	4396 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	12800 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	46600 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

CL50 poisson 1	9640 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	13299 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 1000 mg/l IC50 alga (72 h) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

AQUA PUR ESSENCE FLEUR DE BRUYÈRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

AQUA PUR ESSENCE FLEUR DE BRUYÈRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Danish National Regulations : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

AQUA PUR ESSENCE FLEUR DE BRUYÈRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit